

AIN
CANTON
PLATEAU D'HAUTEVILLE
COMMUNE
TENAY

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N°34/2024**

**DECISION DE CONSIGNATION DE  
L'INDEMNITE D'EXPROPRIATION DUE  
A L'INDIVISION BALANDINE –  
PARCELLE CADASTREE AE91 –  
SISE 19 RUE DE LA GARE**

**Le Maire de la Commune de TENAY**

**Vu** le Code de l'Expropriation et notamment son article L231-1,  
**Vu** les articles L518-2 alinéa 2 et L518-17 du code Monétaire et Financier,  
**Vu** l'article L518-24 du code Monétaire et Financier qui dispose que les fonds consignés sont soumis à la déchéance trentenaire au profit de l'État,  
**Vu** l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 27 février 2024,  
**Vu** l'arrêté de cessibilité par lequel le Préfet désigne les parcelles qui doivent être expropriées,  
**Vu** l'arrêté préfectoral fixant l'indemnité provisionnelle du 27 février 2024  
**Vu** l'absence de RIB,

**DECIDE**

**Article 1** : de consigner auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : la somme de 6 000.00€ (six mille euros) représentant le montant de l'indemnité provisionnelle allouée d'expropriation de Madame *Nathalie* BALANDINE née BURTIN et Monsieur Serge BALANDINE

**Article 2** : La déconsignation de l'indemnité provisionnelle allouée d'expropriation en cause se fera sur production d'une nouvelle décision administrative visant l'historique de la procédure, la date d'entrée en jouissance et précisant le(s) motif(s) qui a/ont permis de lever l'opposition à paiement.

**Article 3** : La Caisse des Dépôts et Consignations est chargée de l'exécution de la présente

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Ain,
- Au Comptable de la collectivité

Fait à Tenay, le 18 avril 2024



*rd* Le Maire,  
**Gaël ALLAIN**

C. S. Avoi  
Adjoint au  
Maire

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION DE CONSIGNATION DE L INDEMNITE D EXPROPRIATION DUE A L INDIVISION BALANDINE -  
PARCELLE CADASTREE AE91 -SISE 19 RUE DE LA GARE

---

Date de transmission de l'acte : 23/04/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 23/04/2024

---

Numéro de l'acte : 034-2024 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20240418-034-2024-AR

---

Date de décision : 18/04/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers